

**Création de société civile
Attestation de blocage du capital social**

La banque ci-après :

BANQUE CIC SUD OUEST CIC MAUGUIO 192 GRAND RUE FRANCOIS MITTERRAND 34130 MAUGUIO
déclare et atteste avoir reçu la somme de 1 000 €.

BERNA Mathieu et BARASCUD Precillia, gérant de la société SCI TYLOUMY, société civile actuellement en cours de formation dont le siège social se situe 350 RUE FREDERIC MISTRAL 12100 MILLAU, déclare, sous sa seule responsabilité, que cette somme représente le montant immédiatement libérable de la partie du capital correspondant aux apports en numéraire ainsi qu'il a été versé par l'ensemble des associés.

- Associé : BERN Mathieu
Nombre de parts : 50 Montant versé : 500 €

- Associé : BARASCUD Precillia
Nombre de parts : 50 Montant versé : 500 €

En conséquence, sur demande de BERN Mathieu et BARASCUD Precillia, la somme ci-dessus demeurera bloquée en compte spécial jusqu'à production du certificat d'immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés de la société actuellement en voie de formation.

Dans le cas où la société ne serait pas finalement immatriculée, cette somme pourra être débloquée :

- soit entre les mains du mandataire qui sera désigné par l'ensemble des associés,
- soit sur instructions conjointes de l'ensemble des associés,
- soit sur décision de justice passée en force de chose jugée.

La présente attestation est établie en triple exemplaire pour faire valoir ce que de droit.

Le 06 décembre 2025

Le déposant

("lu et approuvé" + signature)

*"lu et approuvé"**Lu et approuvé*

JST16

